

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité Travail Progrès

COUR DES COMPTES



RAPPORT D'ACTIVITES

2014

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1. LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT.....	3
1.1. Les ressources humaines.....	3
1.1.1. L'effectif.....	3
1.1.2. La formation.....	3
1.2. Les ressources matérielles et techniques.....	6
1.2.1. Le siège.....	6
1.2.2. Le parc automobile.....	6
1.2.3. Le parc informatique et bureautique.....	6
1.2.4. Le fonds documentaire.....	7
1.2.5. Les ressources financières.....	7
2. L'EVALUATION DES RESULTATS.....	8
2.1. Les activités du parquet Général.....	8
2.2. Les activités des chambres.....	9
2.2.1. Les contrôles juridictionnelles.....	9
2.2.2. La discipline budgétaire et financière.....	10
2.2.3. Au titre des activités de contrôle de la gestion et de contrôle des comptes d'emploi des ressources.....	10
2.2.4. Autres activités de contrôle de la gestion.....	12
3. LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	12
3.1. Les relations avec les partenaires techniques et financiers.....	12
3.2. Les rencontres internationales.....	13
3.3. Les relations bilatérales.....	15
4. LES CONTRAINTES ET LES OPPORTUNITES.....	16

INTRODUCTION

La Cour des Comptes du Niger a été créée par l'ordonnance n°2010-05 du 30 mars 2010 modifiant l'ordonnance 2010-01 du 22 février 2010, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de la transition, puis installée à Niamey le 18 mai 2010, en remplacement de la Chambre des comptes et de discipline budgétaire de l'ex Cour suprême. Elle a, ensuite, été consacrée par l'article 141 de la constitution du 25 novembre 2010 comme la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques. En effet, il n'existe pas de juridiction qui lui est supérieure en matière de contrôle des finances publiques. Elle est seule compétente pour connaître le pourvoi en cassation contre ses arrêts définitifs ou pour réviser ces derniers. En outre, c'est elle qui statue en appel sur les décisions des Chambres Régionales des comptes¹.

Les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour sont définis par la loi organique n°2012-08 du 26 mars 2012, qui a abrogé l'ordonnance n°2010-017 du 15 avril 2010 qui la régissait suite à sa création.

Les objectifs de ses contrôles sont :

- déceler toute irrégularité ou infraction par rapport aux normes juridiques et de gestion en vigueur, de manière à permettre, dans chaque cas de prendre les mesures de correction nécessaires et de saisir les autorités compétentes pour suite à donner;
- engager la responsabilité des personnes en cause, obtenir réparation ou décider des mesures propres à éviter pour l'avenir, la répétition de tels manquements;
- favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, et promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques

La Cour des comptes du Niger exerce une triple mission :

- une mission juridictionnelle qui consiste à juger les comptes des comptables publics de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif, les comptes des comptables de fait, les fautes de gestion ;
- une mission de contrôle par laquelle la Cour :

¹ Les Chambres Régionales des comptes ne sont pas encore installées.

- ✓ contrôle la gestion des administrations en charge des programmes et dotations et émet un avis sur les rapports annuels de performance ;
 - ✓ contrôle la gestion et l'exécution du budget des organismes publics ;
 - ✓ vérifie les comptes des entreprises publiques de l'État, établissements publics à caractère industriel et commercial, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des sociétés anonymes dans lesquelles l'État possède une part du capital social ;
 - ✓ contrôle les comptes annuels des partis politiques, les comptes des organismes publics qui assurent, en tout ou en partie, la gestion d'un régime de prévoyance légalement obligatoire, les déclarations des biens des personnalités assujetties à cette obligation ;
 - ✓ donne son avis sur le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion, sur la qualité des procédures comptables et des comptes, ainsi que sur les rapports annuels de performance. Cet avis est accompagné de recommandations sur les améliorations souhaitables ;
- une mission consultative à travers laquelle elle élabore un rapport sur l'exécution de la loi de finances et une déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics. Elle peut, également, être consultée par le Gouvernement ou l'Assemblée Nationale sur des questions économiques, financières ou de gestion des services de l'État et peut, à la demande de l'Assemblée Nationale, mener toutes enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques.

Sont soumis au contrôle de la Cour des comptes, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les entreprises publiques de l'État à caractère industriel et commercial, les sociétés d'État, les sociétés à participation financière publique, les sociétés anonymes dans lesquelles l'État possède une part du capital social, les partis politiques, les organismes publics soumis à un régime de prévoyance légalement obligatoire etc.

En plus du Rapport Général Public, la Cour, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités produit un rapport d'activités de l'exercice. Le présent rapport d'activités 2014 s'articule autour de quatre (4) points :

1. Les moyens de fonctionnement ;
2. L'évaluation des résultats enregistrés ;
3. La coopération internationale ;
4. Les contraintes et les opportunités.

1. LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les ressources humaines

1.1.1. L'effectif

Les effectifs totaux au 1^{er} janvier 2015 de la Cour des comptes sont de quatre-soixante-dix-sept (77) agents tous grades confondus. Ils sont repartis comme suit :

- 27 Magistrats
- 16 vérificateurs
- 24 agents relevant du personnel administratif et technique
- 10 auxiliaires

Au cours des deux (2) dernières années, l'effectif a évolué comme suit :

- 2013 73 agents
- 2014 77 agents

1.1.2. La formation

La cour ne dispose pas de plan de formation. Cependant, avec l'appui de ses partenaires, un programme non formel a été exécuté.

Tableau 1 : récapitulatif des formations effectuées

STRUCTURES	THEMES	LIEUX	PERIODES	PARTICIPANTS
Cour des Comptes	Voyage d'études	Ouagadougou et Dakar	Du 16 au 21 février 2014	Premier Président, Procureur Général, Deux (2) Présidents de chambres, un (1) conseiller

Hongrie	Séminaire sur la lutte contre la corruption	Budapest	Du 28 au 10 mars 2014	Premier Président, Président 3 ^{ème} chambre
Union Européenne	Stage des greffiers	Marseille	Du 13 au 25 mars 2014	Deux (2) greffiers
Union Européenne	Stage des greffiers	Montpellier	Du 15 au 29 mars 2014	Deux (2) greffiers
Union Européenne	Stage des greffiers	Lyon	Du 29 mars au 11 avril 2014	Deux (2) greffiers
Cour des Comptes	Voyage d'études	Bamako	Du 30 mars au 6 avril 2014	Premier Président
Cour des Comptes	Voyage d'études	Rabat	Du 20 au 26 avril 2014	Un (1) Avocat Général et un (1) conseiller
Cour des Comptes	Voyage d'études	Rabat	Du 3 au 10 mai 2014	Deux (2) Avocats Généraux, Un (1) conseiller
Coopération Française	Voyage d'études	Nantes	Du 14 au 20 juin 2014	Premier Président, Procureur Général, deux (2) Présidents de chambres, Secrétaire Général et GRH
Cour des Comptes	Atelier de travail sur l'appropriation du projet de stratégie genre et développement du CREFIAF	Yaoundé	Du 23 au 28 juin 2014	Président de la 4 ^{ème} chambre
UEMOA	Atelier de formation sur le thème « Mise en état d'examen des comptes »	Lomé	Du 4 au 8 août 2014	Un (1) Avocat Général, Deux (2) conseillers
Ambassade de l'Inde	Formation 19 this international training program on audit in IT environment	Noida	Du 26 au 30 août 2014	Un (1) Informaticien

Cour des Comptes	Formation Management de secrétariat et de cabinet d'institution orienté sur la qualité de service public	Abidjan	Du 24 août au 6 septembre 2014	Une (1) secrétaire
Cour des Comptes	Formation sur le protocole et relation publique : place et rôle dans la réussite de l'organisation des cérémonies publiques des préséances et honneurs civils et dans la gestion des audiences	Abidjan	Du 24 août au 6 septembre 2014	Chef de cabinet du Premier Président
Ambassade de l'Inde	Formation intitulée « certificate course in corporate governance and excellence in management of public enterprises »	New Delhi	Du 1er au 30 septembre 2014	Un (1) vérificateur
Cour des Comptes	Formation sur le fortugate 201 et 203	Dubai	Du 4 au 14 septembre 2014	Deux (2) informaticiens
Cour des Comptes	Formation en perfectionnement à la comptabilité matière	Cotonou	Du 12 au 25 octobre 2014	Chargée de comptabilité matière
OIF	7 ^{ème} session de formation des magistrats membres de l'AA-HJF	Porto-Novo	Du 26 au 30 octobre 2014	Un (1) Avocat Général, une (1) conseillère
IDI	Atelier sur la GRH	Dakar	Du 3 au 7 novembre 2014	Chef de service du personnel
IDI	Atelier des chefs des ISC sur le programme 3i	Abidjan	Du 8 au 12 décembre 2014	Premier Président, Président 4 ^{ème} chambre

Cour des Comptes	Formation sur « créer et gérer une base de données sur les RH avec le logiciel MS ACCES 2007/2020	Ouagadougou	Du 14 au 27 décembre 2014	Chef de service du personnel
------------------	---	-------------	---------------------------	------------------------------

1.2. Les ressources matérielles et techniques

1.2.1. Le siège

La Cour des comptes a un siège clairement identifié, et est actuellement installée dans ses locaux officiels.

Cependant, un nouveau siège répondant plus aux besoins de la Cour, financé par l'Union Européenne est actuellement en construction.

1.2.2. Le parc automobile

Le parc automobile de la Cour est constitué huit (8) véhicules de fonction pour les membres du bureau. En outre, on note l'existence de deux (2) véhicules pool, et d'un véhicule pour les courses du chef service financier. Au total on dénombre 11 véhicules, mais sans aucun pour les missions de la Cour.

1.2.3. Le parc informatique et bureautique

DESIGNATION	QUANTITE DISPONIBLE
SERVEURS	4
ONDULEURS 5KVA	2
PAREFEU	1
ROUTEURS WIFI	6
ORDINATEURS DE BUREAU	24
ORDINATEURS PORTABLES	52
IMPRIMANTES	22
SCANNER	13
PHOTOCOPIEURS	5
KIT VIDEO CONFERENCE	1

1.2.4. Le fonds documentaire

Le centre de documentation de la Cour a **connu** lui aussi une évolution en termes de fonds documentaires. Il dispose de 193 **titres de monographies composés comme suit :**

- 46 titres en Finances- Fiscalité
- 33 titres en Droit
- 30 titres en Economie
- 39 titres en Comptabilité-Gestion
- 16 titres en Informatique
- 29 autres titres.

Il faut préciser que beaucoup de titres sont en plusieurs exemplaires.

Le centre dispose aussi de 79 rapports de mission et de voyages d'études. On y trouve en outre les périodiques suivants :

- Le Sahel et Sahel Dimanche : de juillet 2010 à 2014
- J.O de janvier 2000 à 2014
- Presse privée
- Une dizaine d'autres titres.

Quant aux USUELS, ils se répartissent comme suit :

- 2 dictionnaires
- 10 codes
- 1 manuel de procédure
- 2 documents de l'Union Européenne (UE).

Plusieurs documents des autres Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques sont disponibles et 79 rapports et compte rendus des missions. Enfin des documents de l'UEMOA, INTOSAI, AFROSAI et des actes administratifs sont disponibles dans le centre.

1.2.5. Les ressources financières

Le budget alloué à la Cour des Comptes pour l'année 2015 s'élève à **261 546 636 FCFA** hors masse salariale. Les dépenses du personnel de la Cour elles, sont évaluées à **856 263 804 F CFA**.

L'intégralité du budget a été libérée et transférée dans le compte de dépôt. Le Budget 2015 a été exécuté à hauteur de 100 %.

Tableau 2: Exécution du budget

Titre	Montants votés	Montants libérés	Montants exécutés	Taux d'exécution
2. Dépenses de personnel	PM	PM	PM	PM
3. Dépenses de Fonctionnement	222 396 005	222 396 005	222 396 005	100 %
4. Subventions et Transfert	12 641 631	12 641 631	12 641 631	100 %
5. Investissements exécutés par l'Etat	26 509 000	26 509 000	26 509 000	100 %

2. L'EVALUATION DES RESULTATS

2.1. Les activités du parquet Général

Garant de la bonne application de la loi, le Parquet Général a présenté :

- des conclusions sur chacun des rapports à fin d'arrêt provisoire ou définitif concernant les comptes de l'Etat et des collectivités territoriales mentionnés ci-haut ;
- des conclusions ou avis sur les rapports relatifs aux déclarations des biens des personnalités astreintes à cette obligation.

Il a également assuré ses activités administratives consistant à exiger transmission à la Cour des comptes de gestion, des états financiers et documents généraux.

Le Parquet général fait un travail remarquable car la pertinence de ses conclusions a pesé de manière déterminante dans la qualité des décisions rendues.

Mais, le Parquet Général n'a, comme en 2012 et 2013 présenté aucune conclusion sur les activités menées par la troisième chambre, car depuis l'avènement de la loi organique n°2012-08 du 26 Mars 2012 régissant la Cour des comptes, le Ministère Public n'intervient

plus dans l'appréciation des contrôles dévolus à cette chambre chargée du contrôle de la gestion financière et comptable des EPIC, Sociétés d'économie mixte, projets de développement financés sur ressources extérieures, etc...

.Le processus de révision de la loi organique régissant la Cour des Comptes est déjà engagé pour permettre au Parquet Général de jouer pleinement son rôle en matière de contrôle non juridictionnel au niveau de toutes les chambres.

2.2. Les activités des chambres

Les résultats des contrôles effectués par les chambres concernent les activités de contrôle juridictionnel et de contrôle non juridictionnel.

2.2.1. Les contrôles juridictionnelles

Le jugement des comptes

Dans le cadre du jugement des comptes, les activités suivantes ont été réalisées au titre de l'année 2014 :

- Le compte de gestion 2009 du Trésorier Général du Niger a fait l'objet d'un jugement définitif par la 1^{ère} chambre, par arrêt n° AD-2014-011-01-1.
- Le contrôle juridictionnel des comptes de gestion 2010, 2011, 2012 et 2013 est au stade d'instruction et reporté sur le programme de contrôle 2015.

Au titre des opérations des collectivités territoriales, vingt (20) arrêts définitifs ont été rendus sur 109 comptes de gestion de 21 Receveurs des collectivités territoriales. Parmi ces arrêts définitifs :

- Six (6) concernent les comptes de gestion programmés en 2013 mais dont le jugement définitif est intervenu en 2014 : Commune urbaine de TILLABERI (2005 à 2010), Commune rurale de SANAM (2005 à 2010), Commune rurale d' ABALA (2005 à 2010), Commune rurale de BAGAROUA (2005 à 2010), Commune urbaine de GAYA (2005 à 2010), Commune urbaine de MADAOUA (2005 à 2010);
- quatre (4) sont relatifs à des comptes de gestion programmés et jugés définitivement en 2014 ;

Les comptes de gestion programmés en 2014 mais n'ayant pas fait l'objet de jugement définitif concernent sept (7) collectivités territoriales (commune rurale de Tillia, commune rurale de Toumour, commune rurale de Gazaoua, commune rurale de Tama, commune urbaine de Ouallam, commune rurale de Tassara, commune urbaine d'Agadez)

2.2.2. La discipline budgétaire et financière

Sur ce plan, aucune affaire n'a été déférée en 2014 à la chambre chargée de la discipline budgétaire et financière.

2.2.3. Au titre des activités de contrôle de la gestion et de contrôle des comptes d'emploi des ressources

Le contrôle de l'exécution des lois de finances

L'élaboration des rapports sur les projets de loi de règlement 2010 à 2013 et des déclarations générales de conformité y afférentes, a été réalisée. Tous ces documents sont transmis à l'Assemblée Nationale. Il convient toutefois de souligner que les projets de loi de règlement 2012 et 2013 ne sont pas encore votés par l'Assemblée Nationale.

Le contrôle de la gestion des entreprises, établissements publics.

Il s'agit de :

Les contrôles de la gestion du RINI, de la CAFER, du Projet PRODEX P095210 et du Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) P095949 ont été sanctionnés par des rapports définitifs

Par contre, le contrôle de la gestion de la SONICHAR, de LONANI et l'ONG KARKARA au titre des exercices 2010 à 2012 a été reporté sur le programme de contrôle 2015.

En outre, le contrôle de la gestion de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et de la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) entamé en 2013 a fait l'objet de rapports définitifs en 2014.

En conclusion, les résultats de l'année 2014 au titre du contrôle de la gestion a enregistré les rapports définitifs des entités suivantes : le PRODEX, le PDIL, Le Riz du Niger, la CAFER, l'ANAC et la SOPAMIN.

Le contrôle des comptes des partis politiques

Il est prévu au titre de la 4^{ème} Chambre le contrôle des comptes annuels des partis politiques, exercice 2013. Ce contrôle a été exécuté.

Le contrôle des déclarations de biens

La 4^{ème} Chambre a également contrôlé les déclarations de biens des personnalités assujetties. Sur les 58 personnalités ayant déposé leurs déclarations de biens :

- 41(soit 71%) ont déposé dans le délai légal les déclarations initiales de leurs biens parmi lesquelles se retrouvent : le Président de la République, le Premier Ministre, le Premier Président de la Cour des Comptes, la Présidente de la Cour Constitutionnelle, le Président du Conseil Supérieur de la Communication et 36 ministres ;
- 17 (soit 29 %) n'ont pas respecté le délai légal parmi lesquelles l'ex-Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Conseil d'Etat, le Médiateur de la République et 14 ministres.

En ce qui concerne les mises à jour annuelles et à la cessation de fonction, sur les 28 personnalités devant effectuer les mises à jour annuelles de leurs déclarations initiales :

- 12 (soit 43 %) ont produit leur mise à jour dans les délais parmi lesquelles se trouvent le Président de la République, le Premier Ministre, la Présidente de la Cour Constitutionnelle et 9 ministres;
- 13 (soit 46 %) n'ont pas respecté les délais parmi lesquelles se trouvent l'ex-Président de l'Assemblée Nationale et 12 ministres ;
- 3 (soit 11 %) n'ont déposé aucune mise à jour parmi lesquelles se trouvent le Médiateur National et 2 ministres.

Pour les mises à jour à la cessation de fonction, la situation se présente comme suit :

- un seul ministre en fin de fonction a respecté le délai de mise à jour à la cessation ;
- dix(10) ministres n'ont pas respecté le délai de dépôt de la mise à jour à la cessation de fonction ;
- quatre(4) ministres n'ont pas effectué leur mise à jour à la cessation de fonction.

2.2.4. Autres activités de contrôle de la gestion

Le contrôle des recettes budgétaires issues des industries extractives 2013 est reporté sur le programme de contrôle 2015.

Le contrôle de la gestion 2013 du Ministère en charge de l'Education Nationale (sur le thème : Infrastructures et mobiliers scolaires dans les Régions de Dosso et de Niamey) est au stade d'élaboration du rapport provisoire.

Concernant, le contrôle de la gestion 2013 du Ministère en charge de la Santé Publique (évacuations sanitaires et transport des malades évacués ; achats vaccins pèlerinage et appui à l'achat vaccins pèlerinage ; programme d'équipements des formations sanitaires des Régions de Dosso et de Niamey), les rapports provisoires par thème sont élaborés, adoptés et transmis audit Ministère pour la contradiction.

L'audit environnemental du Lac Tchad a fait l'objet d'un rapport définitif n° RD-CNJ-2015-024-1-1.

3. LA COOPERATION INTERNATIONALE

3.1. Les relations avec les partenaires techniques et financiers

La Cour des Comptes entretient d'excellentes relations de coopération avec divers partenaires technique et financier. Ces différents partenaires ont apporté des appuis considérables dans le cadre du renforcement des capacités de la Cour. Ces appuis se présentent comme suit :

- L'Union Européenne : son appui a permis de poursuivre les activités initiées par la Cour des comptes dans le cadre des contrats de subvention n° 2010/251-432 et n° 2201/293 293 financés par elle pour appuyer la Cour dans son rôle premier qui est le contrôle des finances publiques. Une nouvelle convention est en cours d'exécution pour un montant de **665 448 075 F CFA**. Elle a été signée en novembre 2014 et prendra fin en octobre 2016. Elle a permis le recrutement des Experts devant appuyer les chambres, le recrutement de huit (8) vérificateurs, l'acquisition du matériel informatique, l'édition du Rapport Général Public 2013 ;
- La Banque mondiale : une convention de **464 500 dollars US, soit 232 250 000 F CFA** est signée en avril 2013. L'exécution se poursuit actuellement. Elle rentre dans

le cadre d'un projet de renforcement des capacités de la Cour, par l'exécution de plusieurs modules de formation et l'organisation des voyages d'études ;

- La Coopération Française : Dans le cadre du projet « Amélioration de la Gouvernance Financière (AGOFI) », le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Niger a octroyé à la Cour des comptes une importante subvention pour le financement de plusieurs formations et voyages d'études. A cet effet, une enveloppe de **112.832.000 FCFA (172 000 €)** a été allouée à la CDC pour exécuter des activités contenu dans un plan triennal. De 2011 à 2014, la Cour a effectivement utilisé et justifié **108.807.268 FCFA** (environ **165.876 €**) mis à sa disposition. Ce projet vient de s'achever, un nouveau projet intitulé Civisme Fiscal est en préparation ;

- La Banque Africaine de Développement par le truchement du PAMOGEF : le financement a permis l'organisation des séances de formations, des voyages d'études, l'achat du équipements et matériel informatique. Le montant prévu de l'appui est de **541.800.000 FCFA**. Ce programme qui date de février 2012, prendra fin en décembre 2016.

3.2. Les rencontres internationales

Dans le cadre de ces activités, la Cour des Comptes entretient d'importantes relations de coopérations avec des Institutions sous régionales, régionales et internationales suivantes :

- Le Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne (CREFIAP) ;
- L'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle (AFROSAI) ;
- L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (INTOSAI) ;
- L'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) ;
- L'Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en commun l'usage du Français (AISCCUF). Le Niger assure actuellement la présidence de cette association.

Tableau récapitulatif des rencontres effectuées

DESIGNATION	DATES	PARTICIPANTS	LIEUX	PRISE EN CHARGE
5 ^{ème} Réunion de l'équipe de l'audit environnemental conjoint du Lac Tchad	25 janvier au 9 février 2014	Deux (2) avocats Généraux et un (1) conseiller	Abuja	Budget National
5 ^{ème} réunion des praticiens des finances publiques	23-29 mars 2014	Un (1) conseiller	Ouagadougou	UEMOA
16 ^{ème} Edition de la réunion annuelle statutaire des présidents des CDC des Etats membres et conseillers à la CDC de l'UEMOA	5-9 mai 2014	Premier Président, un conseiller	Dakar	UEMOA
Conférence régionale sur les déclarations de patrimoine	25-30 mai 2014	Président de la 4 ^{ème} chambre	Dakar	ONUDC
Assemblées annuelles des conseils des Gouverneurs de la BAD et du Fonds Africain de développement	17 mai au 1 ^{er} juin 2014	Premier Président, Procureur Général	Kigali	Budget National
4 ^{ème} Réunion annuelle du Groupe de travail de l'AFROSAI WGEAO	24 mai-1 ^{er} juin 2014	Premier Président, Procureur Général, deux (2) Avocats Généraux, une (1) conseillère	Mombassa	Budget National
Réunion comité des Experts statutaires de l'UEMOA	15-21 juin 2014	Un (1) conseiller	Ouagadougou	UEMOA
5 ^{ème} Conférence et AG annuelle de la WAAPAC	13-19 juillet 2014	Un (1) Président de chambre, Une (1) conseillère	Ouagadougou	Budget National

1 ^{ère} Réunion du Groupe de travail des membres de l'INTOSAI sur l'audit des industries extractives	23- 28 août 2014	Deux (2) Présidents de chambres	Kampala	Budget National
13 ^{ème} Assemblée Générale de l'AFROSAI	23-31 octobre 2014	Premier Président, Deux (2) Présidents de chambres, deux (2) conseillers	Sharm El Sheikh	Budget National
7 ^{ème} Assemblée Générale de l'AISSCUF	24-31 octobre 2014	Premier Président deux (2) Présidents de chambres, un (1) conseiller	Port au Prince	Budget National
7 ^{ème} Assemblée Générale des magistrats membres de l'AA-HJF	26-30 octobre 2014	Premier Avocat Général, une (1) conseillère	Porto-Novo	OIF/Budget National
Réunion d'élaboration d'un projet de guide de GRH pour le CREFIAF	8-16 novembre 2014	Chef du personnel	Dakar	IDI/Budget National
14 ^{ème} Assises statutaires de l'AA-HJF	29 novembre-4 décembre 2014	Premier Président, Procureur Général	Abidjan	Budget National

3.3. Les relations bilatérales

La Cour entretient d'excellentes relations avec les ISC des Pays comme la France, le Sénégal, le Maroc, le Burkina Faso etc. avec les cours des Comptes française et Sénégalaise, des accords de coopération sont en cours depuis 2012.

4. LES CONTRAINTES ET LES OPPORTUNITES

Les principales contraintes que rencontre la Cour sont relatives à :

- l'insuffisance des crédits surtout de formation ;
- l'exiguïté des locaux ;
- l'absence d'un statut particulier susceptible de rassurer et de mettre en confiance les membres de la Cour ne serait-ce que du point de vue de leur carrière.

Cependant des opportunités existent et se résument comme suit :

- le renforcement des capacités de la Cour en personnel ;
- la disponibilité des partenaires technique et financier à appuyer la cour ;
- la motivation du personnel ;
- l'apport pédagogique et dissuasif de la Cour à l'endroit des entités contrôlées ;
- la crédibilité dont jouit la Cour vis-à-vis des pouvoirs publics, des partenaires techniques et de la société ;
- l'amélioration sans cesse croissance de la qualité des rapports produits.